
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 19 avril 2012 à 9 h
815, rue Bel-Air, salle 02-101**

PRÉSENCES :

Benoit Dorais, Maire d'arrondissement
Daniel A Bélanger, conseiller de ville
Véronique Fournier, conseillère de ville
Huguette Roy, conseillère d'arrondissement
Sophie Thiébaud, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Érick Santana, directeur d'arrondissement
Jules Ostiguy, directeur – Culture, sports, loisirs et développement social
Josée Dubé – directrice – Services administratifs
Normand Proulx, directeur - Aménagement urbain et services aux entreprises
Sébastien Lévesque, directeur - Travaux publics
Caroline Fiset, secrétaire d'arrondissement

CA12 22 0122

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Daniel A Bélanger
appuyé par Véronique Fournier

ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour de la séance soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.01

10.02 Période de commentaires des élus

Aucune intervention de la part des élus.

10.03 Période de questions et commentaires du public

Monsieur John Burcombe

Indique que le dossier pour lequel il voulait poser une question n'a pas été ajouté à l'ordre du jour soit le dossier du réaménagement du terminus Lionel-Groulx. Il demande comment les résidents seront informés sur le projet et demande des informations sur la rencontre du 26 avril prochain.

Le maire indique que l'avis de motion devrait être donné par le conseil le premier mai. Le maire indique que c'est la table de concertation de Saint-Henri qui organise la séance d'information qui portera sur les aménagements proposés et que l'arrondissement y sera présent mais qu'il ne peut faire l'assemblée car ce n'est pas un projet de l'arrondissement mais sous la responsabilité de la STM et financé par le MTQ.

Il indique que le règlement est un règlement à portée spécifique portant sur une infime partie de la rue Greene. Il rappelle qu'une rencontre de travail a eu lieu hier avec la STM, des représentants des transports ainsi que les directeurs.

CA12 22 0123

Octroi d'un contrat à Groupe St-Lambert au montant de 780 431\$ pour les travaux de ventilation / climatisation, mise aux normes et aménagement au Centre de loisirs Monseigneur-Pigeon (dossier 1123398002)

Il est proposé par Huguette Roy

appuyé par Véronique Fournier

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense de 746 492 \$, pour les travaux de ventilation / climatisation mise aux normes et aménagement au Centre de loisirs Monseigneur-Pigeon, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'octroyer le contrat au Groupe St-Lambert, soit un montant de 780 431\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1123398002

Le maire donne des informations sur les travaux qui étaient nécessaires depuis un bon moment et auxquels les élus ont donné leur aval.

Le conseiller Daniel Bélanger demande quelle est la source de financement de cette dépense.

Le maire indique que les sommes sont disponibles au PTI 2012 sans le retrait de projets prévus.

70.01 Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Aucune intervention de la part des élus.

À 9h15, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire déclare la séance levée.

Je donne mon assentiment au contenu de ce procès-verbal.

BENOIT DORAIS
Maire d'arrondissement

CAROLINE FISETTE
Secrétaire d'arrondissement